



**ARKANISSIM**

Madame Evelyne REVELLAT

16 rue Anatole France  
92300 LEVALLOIS PERRET

Nos réf. : 11.01.018 – CF/bl  
PRE 1.1.3.

Gennevilliers, le 19 janvier 2011

Objet : engagement de confidentialité

Madame,

Nous, finaréa SAS, faisons suite à nos échanges relatives à l'étude d'une possibilité d'investissement (ci-après l'« **Opération** ») par l'une des sociétés du réseau FINAREA, dans le capital de la société Eona (ci-après la « **Société** ») dont vous êtes le Conseil.

En vue de la poursuite de nos discussions relatives à l'Opération, prenons un engagement de confidentialité selon les termes et conditions de la présente.

**1. DEFINITION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE**

Pour les besoins de cette lettre, « **Information Confidentielle** » signifie :

- (a) toute information relative à l'Opération, à la Société ou aux activités de la Société nous ayant été transmise ou ayant été transmise à l'une des personnes mentionnées au paragraphe 2.1(a) par vous, en votre nom ou au nom de la Société ;
- (b) toute information relative à l'Opération ou à la marche des affaires de la Société que nous, ou l'une des personnes mentionnées au paragraphe 2.1(a) aurons acquise, à la suite d'observation dans les bureaux ou toutes autres dépendances de la Société ; et
- (c) toute information ou document que nous ou l'une des personnes mentionnées au paragraphe 2.1(a) a préparé et qui contient, reflète ou utilise des informations décrites au paragraphe (a) ou (b) ci-dessus.

Mais ce terme ne comprend pas les informations qui :

- (d) une fois acquises par nous, deviendraient publiquement disponibles (autrement qu'à la suite d'un manquement aux dispositions de cette lettre) ;
- (e) étaient déjà connues de nous avant qu'elles ne soient acquises par nous dans les conditions décrites aux paragraphes (a) ou (b) ; ou
- (f) ont été acquises par nous de manière indépendante sans (pour autant que vous en soyez informé) rupture par quiconque d'une obligation de confidentialité.

*BL*      *GR*



## **2. ENGAGEMENT DE NE PAS DIVULGUER OU UTILISER L'INFORMATION CONFIDENTIELLE**

2.1 Nous nous engageons à ne pas :

- (a) divulguer l'Information Confidentielle à quiconque et ce y compris auprès de l'ensemble des participations du réseau finaréa pendant toute la phase d'étude (à l'exception de nos administrateurs, mandataires sociaux, employés ou conseils qui pourraient avoir besoin de connaître l'Information Confidentielle en relation avec l'Opération) ; ou
- (b) utiliser l'Information Confidentielle à des fins autres que celles relatives à la négociation des termes de l'Opération.

2.2 Nous nous engageons à informer chaque personne à laquelle l'Information Confidentielle est divulguée, conformément au paragraphe 2.1(a), de l'existence de cette lettre et du caractère confidentiel de l'Information Confidentielle. Tout acte pris par une telle personne qui, s'il était pris par nous, serait un manquement aux stipulations de cette lettre devrait être analysé comme étant une violation.

## **3. EXCEPTIONS A L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

3.1 Les paragraphes 2 ne s'appliquent pas si la divulgation ou l'annonce est rendue obligatoire par une décision émanant d'une juridiction compétente, d'une autorité gouvernementale, de régulation ou de contrôle.

3.2 Nous sommes autorisés à faire une divulgation ou une annonce dans les conditions mentionnées au paragraphe 3.1 si et seulement si, dans la mesure où la loi l'autorise, nous vous avons consulté préalablement et avons pris en compte vos exigences en matière de délais, de contenu et de méthodologie à suivre.

3.3 L'Information Confidentielle pourra être communiquée à d'autres entités du réseau Finarea et à ses conseils ou prestataire en vue de l'étude, la négociation et la réalisation éventuelle de l'Opération et de son suivi une fois celle-ci réalisée, sous réserve que les personnes à qui l'Information Confidentielle serait communiquée soit tenue du même engagement de non divulgation et de non utilisation.

## **4. Retour ou destruction de l'Information Confidentielle**

4.1 Nous nous engageons à votre demande écrite :

- (a) à détruire ou effacer de façon permanente chaque document, sous quelque forme que ce soit, qui :
  - (i) nous a été transmis par vous ou en votre nom ou au nom de la Société et qui contient une Information Confidentielle ; et
  - (ii) a été préparé par nous ou une personne mentionnée au paragraphe 2.1(a) et qui contient une Information Confidentielle ; et
- (b) nous assurer que chaque personne mentionnée au paragraphe 2.1(a) qui détient ou a préparé un document contenant une Information Confidentielle se conforme au paragraphe 4.1 (a).

4.2 Le paragraphe 4.1 ne s'applique pas à l'hypothèse où nous-mêmes ou toute autre personne concernée par l'article 4.1 (a) doit conserver un document au titre d'une disposition légale ou en vertu d'une décision d'une juridiction compétente, d'une autorité gouvernementale, de contrôle ou réglementaire.

## **5. Durée**

Cette lettre est valable pour une durée d'une (1) année à compter de la date de sa dernière signature.

*BL*

*Gr*



6. **CONTACT AUTORISÉ**

Vous devez diriger toutes communications concernant l'Opération à :

- à l'attention de Madame Barbara LEBATARD

et à toute autre personne que nous pourrions nommer.

7. **Bénéficiaire agissant en tant que mandant unique**

Nous vous confirmons que :

- (a) Nous agissons pour notre propre compte et pour le compte de l'entité FINAREA qui réalisera, le cas échéant, l'investissement dans le cadre de l'Opération ; et
- (b) Nous n'agissons pas conjointement avec une tierce personne.

8. **Absence de conseil d'investissement**

Les présentes stipulations concernant l'Information Confidentielle ainsi que leur transmission ne constituent pas un conseil d'investissement fait par nous.

9. **Recours**

L'absence d'exercice ou l'exercice tardif des droits ou recours mentionnés dans cette lettre ne constituent pas une renonciation à ces droits ou recours, ni à d'autres droits ou recours.

10. **Loi applicable et juridiction compétente**

- 10.1 Cette lettre est régie par le droit français.
- 10.2 Toute contestation relative à l'application, l'interprétation ou l'exécution de la présente lettre sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.
- 10.3 Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que les termes et conditions de cette lettre vous conviennent et de nous retourner un des deux exemplaires signé.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour le compte de  
**finarés SAS,**

Christian FLEURET  
Président

Nous acceptons les termes de cette lettre  
pour le compte de Eona

Evelyne REVELLAT  
Business Develop Manager